Maires 41

ASSOCIATION DES MAIRES DE LOIR-ET-CHER

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Janvier à Décembre 2024

Assemblée générale du 27 mai 2025

Sommaire

01

L'AM41 : présentation de l'Association

02

L'Association des Maires au service de son territoire

03

Le conseil juridique auprès des communes

04

Les formations et réunions d'information

05

Les partenariats et conventions

06

Les temps forts de l'année 2024

L'AM41 bénéficie du soutien financier du Conseil départemental de Loir-et-Cher

LOIR&CHER
Notre département

L'AM41 : présentation de l'Association

01

LES MEMBRES DU BUREAU

Catherine LHÉRITIER
Présidente

Daniel LOMBARDI
1er Vice-président

Claire FOUCHER-MAUPETIT
2ème Vice-présidente

Laurent BRILLARD
3ème Vice-président

Jeanny LORGEOUX
4ème Vice-président

Éric MARTELLIERE
Trésorier

Magali MARTY-ROYER
Trésorière adjointe

Nicole JEANTHEAU
Secrétaire générale

Christophe THORIN
Secrétaire général adjoint

François FROMET
Membre

Dominique DHUY
Membre

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe AGULHON
Alexandre AVRIL
Pierre BARBÉ
Catherine BLOQUET-MASSIN
Alain BOURGEOIS
Laurent BRILLARD
Daniel CHARLUTEAU
Gérard CHAUVEAU
Gérard CHOPIN
Gilles CLÉMENT
François COCHET
Dominique DHUY
Bernard ESPUGNA
Claire FOUCHER-MAUPETIT
François FROMET
Nicolas GARNIER
François GAUTRY
Jean-Pierre GUÉMON
Damien HÉNAULT
Pascal HUGUET
Nicole JEANTHEAU
Catherine LHÉRITIER
Daniel LOMBARDI
Jeanny LORGEOUX
Jean-François MARINIER
Éric MARTELLIÈRE
Magali MARTY-ROYER
Philippe MERCIER
Maryse MORESVE
Christelle PELLÉ
Isabelle SOIRAT
Arnaud TAFILET
Christophe THORIN

Les instances de l'Association des Maires de Loir-et-Cher (bureau et conseil d'administration) se sont réunies régulièrement au cours de l'année 2024.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Directrice : Caroline PITARD
Chargée de la formation et de la gestion comptable : Stéphanie LAUNAY
Juristes : Noémie BLET - Adrien THOREAU
Assistante administrative : Coralie POUPINEAU

265
communes

274
collectivités adhérentes

9
EPCI

L'Association des Maires au service de son territoire

02

INFORMER

LE SUIVI ATTENTIF DE L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE

Tout au long de l'année, l'AM41 délivre aux élus adhérents l'essentiel de l'information utile à l'exercice de leur mandat : articles sur les actualités législatives, règlementaires et financières, initiatives locales, fiches pratiques, notes juridiques...

Elle aide ainsi les élus à décrypter une actualité toujours plus complexe, à partager des solutions et les accompagne dans la gestion de leur collectivité.

LES GRANDES THÉMATIQUES ABORDÉES EN 2024 :

- l'obligation d'adressage pour toutes les communes
- le nouveau dispositif France Ruralités Revitalisation (FRR)
- la loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (APER)
- le ZAN
- la revalorisation du métier de secrétaire de mairie
- la communication des documents administratifs
- le démarchage frauduleux
- la loi de finances pour 2025
- les assurances des collectivités
- la réforme de la prise en charge des AESH
- la décentralisation du pouvoir de police de la publicité extérieure
- la prise en charge des évènements climatiques : régime catastrophe naturelle et dotation de solidarité
- ...

FOCUS SUR LES ÉLECTIONS

L'Association des Maires de Loir-et-Cher a accompagné les élus du département pendant cette année riche en scrutins électoraux. Après les élections européennes de juin, les élus ont en effet dû organiser des élections législatives quelques semaines plus tard dans un contexte particulier.

L'AM41 a rédigé diverses notes juridiques et articles afin d'informer au mieux les élus et services en charge de l'organisation des scrutins : modalités d'inscription sur les listes électorales, panneaux d'affichage, fonctions de président et d'assesseur du bureau de vote, rappel des règles en matière de procuration, ...

En partenariat avec l'Association des anciens maires et la DASEN, il a également été proposé aux maires d'organiser une visite pédagogique des bureaux de vote pour les scolaires à l'occasion des élections européennes afin de sensibiliser les élèves au fonctionnement de la démocratie.

Maires 41
ASSOCIATION DES MAIRES DE LOIR-ET-CHER

Quelques précisions sur le
élections législatives de 202

Les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 se dérouleront les élections législatives pour désigne
les 577 députés à l'Assemblée nationale.

La présente note s'attache à détailler différents points à retenir concernant ces élections
législatives anticipées.

Les documents suivants sont en annexe à la présente note :
- le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des
députés à l'Assemblée nationale (**annexe n°1**).

Maires 41
ASSOCIATION DES MAIRES DE LOIR-ET-CHER

Élections européennes 2024 :
organisation et fonctionnement

Le dimanche 9 juin 2024 se dérouleront les élections européennes pour désigner les
représentants de la France au Parlement européen.

Pour rappel, la France élira ses 81 députés européens sur les 720 que compte le Parlement
européen. Il s'agit d'un scrutin de liste, en un seul tour, où chaque liste candidate sera
composée de 81 personnes.

La présente note vise à rappeler les principales informations à retenir concernant les élections
européennes de 2024.

Pour l'organisation et le fonctionnement des élections européennes de 2024, il convient de se

FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ÉLUS

LA DÉFENSE DES DROITS ET INTÉRÊTS DES ÉLUS

La présidente de l'AM41 porte la parole des élus auprès du représentant de l'Etat dans le département pour remonter les problématiques particulières des élus locaux et défend les intérêts des collectivités dans un esprit pluraliste. Elle représente l'ensemble des maires en qualité de présidente de l'Association des Maires de Loir-et-Cher et de vice-présidente de l'AMF sur divers sujets prégnants, notamment sur le statut des élus. En 2024, elle est ainsi intervenue auprès de différentes institutions publiques et privées ou dans diverses occasions, telles que :

- les réunions mensuelles avec le Préfet
- les nombreuses réunions techniques en préfecture
- les instances de l'AMF : bureau, comité directeur et groupe de travail sur les conditions d'exercice des mandats
- la Journée de la démocratie
- le Conseil d'administration de l'ANCT
- les différentes auditions au Sénat et l'Assemblée Nationale en représentation de l'AMF
- les rencontres des parlementaires
- la rencontre des cadres territoriaux
- le comité de pilotage France Service au Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques
- le Forum régional des Maires
- le Cybertour
- la conférence territoriale relative à la loi APER
- le comité départemental de pilotage de lutte contre le harcèlement scolaire
- la réunion des présidents d'Association de maires de la région Centre Val de Loire
- le conseil municipal de la commune de Blois pour présenter l'AM41 et ses missions en vue d'une éventuelle adhésion
- ...

Plus de 400 élus loir-et-chériens désignés dans une 100aine d'instances

LE SUIVI DES COMMISSIONS

L'Association des Maires de Loir-et-Cher, en tant qu'association pluraliste regroupant la quasi-totalité des communes et intercommunalités du département, est de fait un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des acteurs locaux. Dans ces conditions, l'AM41 désigne des élus appelés à représenter l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalité dans des commissions départementales, régionales ou nationales.

En 2024, l'AM41 a procédé au renouvellement de commissions arrivées à échéance et a effectué de nouvelles désignations. Elle a également suivi les travaux de nombreuses commissions et instances départementales dans un souci de représenter les élus, notamment au sein de la cellule eau, des réunions OLD, de la commission DETR, ...

DÉFENDRE

LA LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS ENVERS LES ÉLUS

Le Loir-et-Cher n'est pas épargné par les violences perpétrées à l'encontre des élus locaux agissant dans le cadre de l'exécution de leur mandat.

C'est pourquoi, devant la recrudescence des incivilités et l'inquiétante multiplication des agressions envers les élus locaux, l'AM41 se constitue partie civile auprès des élus victimes qui décident de porter plainte afin de les soutenir au mieux.

FOCUS : LA LOI DU 21 MARS 2024 RENFORCANT LA SÉCURITE ET LA PROTECTION DES MAIRES ET DES ÉLUS LOCAUX

Cette loi aggrave les sanctions pour les faits commis à l'encontre d'élus et améliore la prise en charge des élus victimes.

ACCOMPAGNEMENT AU TRIBUNAL

Afin d'avoir une voix plus forte, l'AM41 a décidé d'avoir recours désormais à un avocat et d'être présente à l'audience pour accompagner les élus victimes d'agressions.

"Quelles que soient les circonstances, rien ne peut justifier le recours à la violence, physique comme verbale, à l'encontre d'un élu local engagé au quotidien.
Il n'y a pas de liberté sans sécurité, sans respect des lois et sans respect des personnes qui la représentent.
Chaque nouvelle agression doit être l'occasion d'une prise de conscience collective de l'ampleur du phénomène et du sentiment d'impunité qui prévaut souvent."

Catherine LHÉRITIER, présidente de l'AM41

2

constitutions de partie civile de l'AM41 en 2024 pour apporter son soutien total aux maires victimes d'agressions physiques ou verbales

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS CIBLÉES EN 2024

LE COMBAT POUR CONSERVER UNE OFFRE SCOLAIRE EN MILIEU RURAL

LA CARTE SCOLAIRE

Dans le cadre du projet de carte scolaire pour la rentrée 2024-2025, plusieurs maires ont fait part de leur inquiétude quant aux fermetures de classes et aux conséquences néfastes de telles décisions sur le fonctionnement de leur école et plus largement sur le service public de l'enseignement en milieu rural.

L'AM41 s'est fait le relais de ces inquiétudes auprès de la directrice académique et a interpellé le recteur de l'académie d'Orléans-Tours sur l'avenir de l'école en milieu rural. Elle s'est d'ailleurs prononcée contre le projet de la carte scolaire soumis au CDEN.

Elle a également participé à un rassemblement visant à soutenir les communes impactées par la carte scolaire de la prochaine rentrée.

A l'occasion de son bureau du 12 février 2024, l'AM41 a exprimé son profond désaccord sur le projet de carte scolaire pour la rentrée prochaine : "*Dans un contexte où enseigner devient de plus en plus difficile, où le métier perd en attractivité, et où les résultats scolaires régressent, l'Association des Maires de Loir-et-Cher insiste pour que la démographie ne soit pas regardée comme la seule justification d'un raisonnement mathématique, mais comme une opportunité, en maintenant les moyens, d'améliorer la qualité de l'enseignement*".

UNE EXPÉRIMENTATION CONDUITE DANS LE DÉPARTEMENT

Consciente de l'évolution démographique scolaire défavorable, l'AM41 a régulièrement alerté sur la nécessité d'une réflexion prospective et concertée suffisamment en amont ainsi qu'une programmation pluriannuelle des moyens. Elle a ainsi souhaité que l'Observatoire des dynamiques rurales aide à la construction de stratégies de maintien d'une offre scolaire pertinente en milieu rural.

Dans cet esprit, l'AM41 s'est engagée auprès du sous-préfet de Vendôme pour trouver, sur des territoires expérimentaux, avec les élus concernés, des solutions permettant de proposer une offre scolaire durable, attractive et valorisante.

L'ABSENCE DE VERSEMENT DES LOYERS PAR LA GENDARMERIE

L'AM41 s'est mobilisée face à la décision du ministère de l'Intérieur de ne pas verser aux communes les règlements des loyers des gendarmeries.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ÉTAT CONSIDÈRE LES COLLECTIVITÉS LOCALES COMME DES VARIABLES D'AJUSTEMENT

L'Association des Maires de Loir-et-Cher souhaite exprimer son inquiétude face aux impayés de loyers des locaux de la gendarmerie nationale, une situation qui impacte directement les finances des communes concernées.

En effet, l'État vient d'informer lesdites communes qu'il n'honorerait pas ses engagements en matière de paiement des loyers des gendarmeries.

Dès lors, les communes concernées, déjà endettées pour la construction et l'entretien des locaux de gendarmerie, se voient contraintes d'utiliser leurs réserves financières pour pallier ces manquements. Ces loyers représentent une source de revenu essentielle pour équilibrer les budgets communaux.

Déjà, dans le cadre de la préparation de la loi de finances, l'État considère les collectivités locales comme des variables d'ajustement, elles qui, à la différence de l'État, adoptent des budgets sincères et en équilibre.

Nous, maires, sommes forts reconnaissants envers nos gendarmes pour leur dévouement et leur présence indéfectible sur nos territoires pour garantir les valeurs républicaines. Car chacun le sait, il n'y a pas de liberté sans sécurité.

Nous sommes donc mortifiés que l'État fasse si peu de cas du budget de la gendarmerie et nous tenons à rappeler que les collectivités, qui ont elles-mêmes des obligations et engagements, ne peuvent pas servir de banquier aux services de l'État. Cette situation est inacceptable et menace l'équilibre financier de nos collectivités.

Aussi, l'association appelle le ministre de l'Intérieur à régulariser rapidement ces paiements et à prioriser les communes les plus affectées. Un appel est également lancé pour une meilleure communication et transparence sur cette régularisation.

L'INTERPELLATION DU MINISTRE STANISLAS GUÉRINI SUR L'ATTRACTIVITÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE

A la suite de la visite du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques à Cheverny, la Présidente de l'AM41 a tenu à l'interpeller sur la problématique de l'attractivité du métier de secrétaire de mairie et sur les difficultés récurrentes rencontrées par les élus dans les démarches d'embauche, qu'il s'agisse de remplacer les départs à la retraite ou de pourvoir une création de poste.
Elle a notamment attiré son attention sur deux sujets majeurs : les conditions de recours trop restrictives aux CDI et le défaut de possibilité d'assurer la promotion interne d'un agent notamment dans les petites communes.

L'ALERTE DES PAD SUR L'OFFRE DE SOINS EN RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Les six présidents des Associations départementales de maires de la région Centre Val de Loire ont saisi la Directrice générale de l'ARS afin de l'alerter sur les problématiques d'offre de soins sur les territoires de la région.

Les Présidents ont ainsi mis en avant la nécessité d'une collaboration plus étroite entre l'ARS et les élus locaux afin de rendre possible une offre de soins complète et efficiente.

L'APPEL A LA SOLIDARITÉ POUR MAYOTTE

Face à la situation de crise qui a frappé Mayotte à la suite du passage du cyclone Chido, l'AM 41 s'est associée pleinement à l'appel à la solidarité nationale lancé par l'AMF et a invité les communes le souhaitant à venir en aide à ce territoire sinistré en adressant des dons à la Protection civile ou à la Croix rouge.

LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION "LES COMMUNES... HEUREUSEMENT !"

L'AMF a lancé une campagne nationale intitulée "Les communes... Heureusement !" pour sensibiliser le grand public sur le rôle essentiel des communes.

L'AM41 s'est naturellement fait le relais de cette campagne en organisant une conférence de presse. Elle a également incité l'ensemble des communes et intercommunalités du département à se saisir de cette campagne et à la relayer sur leurs propres supports de communication (affichage, bulletin municipal, réseaux sociaux, site internet...).

Dans le contexte de crises que traverse le pays, les communes sont plus que jamais un pôle de stabilité comme d'efficacité et un repère pour les français. Elles apportent de nombreux services de proximité aux habitants, renforcent les liens entre eux, améliorent leur qualité de vie et portent des projets concrets pour l'avenir et les territoires. Les communes et leurs intercommunalités contribuent à améliorer le quotidien des citoyens par la construction et l'entretien des écoles, des routes, des équipements sportifs et culturels, des cimetières...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Les communes ... Heureusement ! », une campagne nationale de sensibilisation du grand public sur les communes et leur rôle essentiel

Dans le contexte que vivent, depuis plusieurs années, les communes et les équipes municipales qui les animent et les dirigent (atteintes par l'Etat central, violences envers les élus...), il est essentiel que les citoyens prennent conscience de l'importance de cet échelon démocratique de proximité et de l'engagement de ceux qui ont accepté de consacrer six années, voire plus, de leur vie à son action. Ce sont en effet 35 000 maires et plus de 500 000 adjoints et conseillers municipaux qui contribuent à améliorer le quotidien des citoyens par la construction et l'entretien des écoles, des routes, des équipements sportifs et culturels, des cimetières ...

Aussi, dans la perspective du 106e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, l'AMF et les associations départementales de maires lancent une campagne de communication nationale, à destination des citoyens, sur le rôle et la place des communes et de leur intercommunalité comme pôles de stabilité de la démocratie et garantes des services publics de proximité.

Cette campagne a pour objectif de sensibiliser et valoriser le rôle de la commune auprès des habitants afin d'éclairer et mobiliser les citoyens, partout en France, sur les différentes missions de proximité assurées par la commune, son intercommunalité, ses élus et ses agents, à savoir :

- Assurer les services publics de proximité
- Assurer un accueil de qualité dans les écoles
- Améliorer la qualité de vie des habitants
- Innover dans l'écologie de tous les jours
- Renforcer le lien social
- Garantir la démocratie locale

Elle a également pour mission de mobiliser l'opinion publique sur le rôle crucial des élus dans la gestion des communes, et d'inciter les citoyens à soutenir l'indispensable échelon démocratique communal. Elle vise ainsi à encourager les citoyens à s'engager dans la perspective des élections municipales de 2026, qui constituent un moment démocratique essentiel pour l'avenir du pays.

Dans la période actuelle d'incertitudes, les communes sont plus que jamais un repère pour les Français. Elles font fonctionner les services publics et démontrent, par leur action pragmatique, innovante et efficace au quotidien, que l'échelon local est porteur de solutions pour le pays. Il est essentiel de libérer leur capacité d'agir, en réduisant la bureaucratie excessive qui entrave leur action, et en leur laissant les moyens financiers de le faire.

Afin de renforcer au maximum l'impulsion et l'efficacité de cette parole, la campagne est déployée sur l'ensemble du territoire. Chaque commune ou intercommunalité est ainsi invitée à se saisir de cette campagne et à la relayer largement auprès de ses administrés par l'intermédiaire de ses propres supports de communication.

L'APPLICATION MAIRES41

L'AM41 a proposé à l'ensemble des élus son application mobile **Maires41** pour leur permettre d'accéder plus facilement et rapidement aux différents services proposés.

Sont ainsi notamment mis à disposition via cette application :

- l'annuaire des communes
- les actualités
- les sondages
- les invitations aux formations, aux évènements et aux manifestations

déjà

90

utilisateurs

Le conseil juridique auprès des communes

03

Le service juridique répond à toutes les interrogations administratives, juridiques ou financières des maires et présidents d'EPCI adhérents. Il délivre ainsi des conseils personnalisés aux élus sous forme de réponses écrites.

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX THÈMES DES QUESTIONS JURIDIQUES

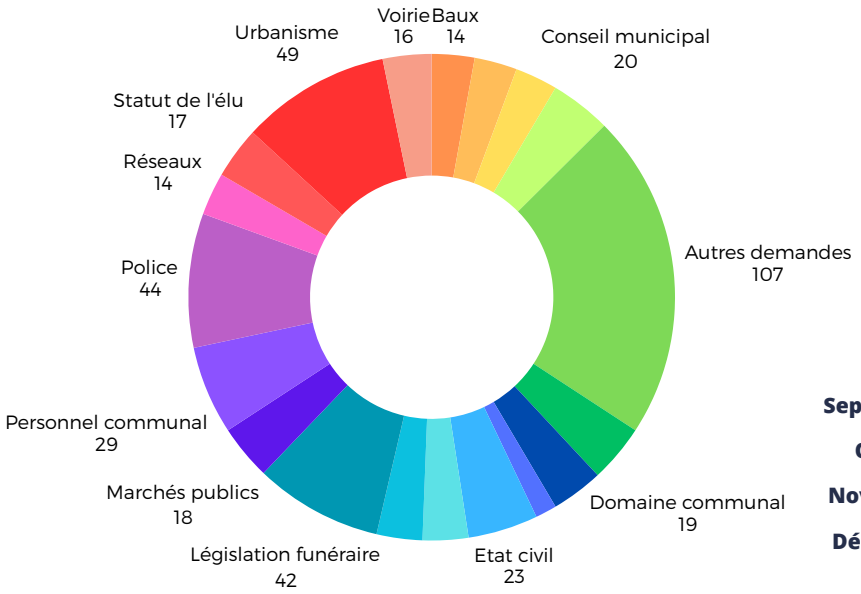

NOMBRE DE QUESTIONS JURIDIQUES PAR MOIS

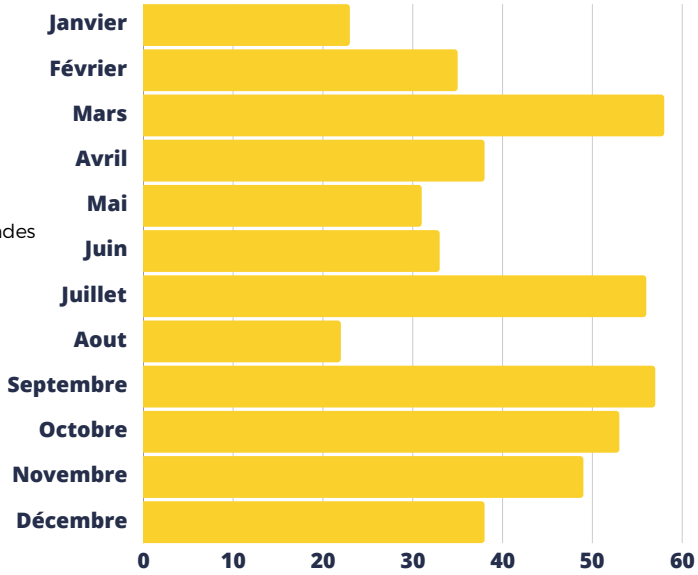

Grâce à un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire des collectivités, le service juridique tient l'ensemble des élus informés, notamment par mail, des dernières évolutions règlementaires relatives à l'exercice des mandats sous la forme :

- d'articles dans la newsletter mensuelle
- de notes juridiques
- de fiches pratiques et synthétiques

PRÈS DE 147

collectivités ont sollicité le service juridique en 2024

496

problématiques réglementaires et juridiques ont été posées

63

articles et notes publiées sur le site internet de l'Association

Les formations et réunions d'information

04

FORMATIONS 2024		
Thème	**Intervenant**	**Date**
La gestion du domaine public et privé de la commune	Florence LAGNEAU	30/01/2024
Les troubles de voisinage	Nicolas MIRICA	31/01/2024
La gestion de projet	Catherine FERIOLI	01/02/2024
Les voies communales et les chemins ruraux	Nicolas MIRICA	09/02/2024
Les pouvoirs de police : sécurité, abandon et négligence des immeubles	Nicolas MIRICA	23/02/2024
Savoir aborder les situations conflictuelles	Catherine FERIOLI	17/05/2024
Encadrer et gérer les débits de boisson sur ma commune	Lauriane MOUNIER	14/06/2024
Améliorer ses relations personnelles et professionnelles	Catherine FERIOLI	18/09/2024
Le risque pénal de l'élu : sécuriser son mandat	Florence LAGNEAU	19/09/2024
La recherche de marges de manoeuvre financières et fiscales	Rémy CLOUET	15/10/2024
Gestion et valorisation du patrimoine et maitrise des différents baux	Déborah SCIOU	18/10/2024
Le règlement du cimetière	Morgane GIRONDE	07/11/2024
La reprise des sépultures	Morgane GIRONDE	08/11/2024
Bien terminer le mandat municipal	Bénédicte BARADEL	03/12/2024
Conseil municipal et actes des collectivités : adopter les bons réflexes avant, pendant et après les réunions de conseil pour sécuriser les actes	Lauriane MOUNIER	09/12/2024

15

sessions de formations

PROGRAMME DE FORMATION

172

élus formés

LES ATELIERS DE MI-MANDAT

L'Association des Maires de Loir-et-Cher, en partenariat avec l'AMF et Mairie2000, a proposé, en plus des formations et réunions d'informations habituelles, une **journée d'ateliers pédagogiques** dans le cadre du dispositif **"Les ateliers de mi-mandat".**

Cette opération a permis d'accueillir les élus sur une journée ponctuée de sessions pédagogiques sur des thématiques liées à l'exercice du mandat et à la gestion des collectivités :

- Réaliser le bilan de l'action municipale à mi-mandat
- L'analyse financière des collectivités
- L'inventaire du patrimoine des collectivités locales
- Engager la collectivité dans la transition écologique
- Remobiliser une équipe municipale

AMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

Mairie2000

5

partenaires présents :

- Orange
- La Poste
- MNT
- SACEM
- FONPEL

83

élus présents

RÉUNIONS D'INFORMATION 2024		
Thème	**Intervenant**	**Date**
La responsabilité pénale et civile de l'élu	Observatoire SMACL	18/01/2024
Prévention des risques et gestion des crises : anticipons face aux risques ! *sous l'égide de l'AMF*	SDIS, Préfecture, Gendarmerie	12/02/2024
Réunion institutionnelle avec la Procureure	Parquet de Blois	20/06/2024
Convergences entre patrimoine et transition écologique	ABF	02/12/2024

4

réunions d'information

259

participants

Les partenariats et conventions

05

L'Association des Maires entretient des relations partenariales avec les **acteurs institutionnels** comme la Préfecture, les institutions judiciaires, le Conseil départemental de Loir-et-Cher, le CAUE ou encore l'Observatoire de l'économie et des territoires.

Elle poursuit ses partenariats privilégiés avec les **instances départementales de grands groupes ou également des structures plus locales**. Ces relations de confiance permettent à l'Association des Maires d'organiser des évènements exceptionnels, autant que de soutenir des actions ponctuelles.

L'Association des maires remercie ses partenaires pour leur soutien fidèle lors des manifestations organisées pour les élus du département.

MERCI

En 2024, l'AM41 a conclu deux nouveaux partenariats :

LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CPSTI ET L'URSSAF

Une convention de partenariat a été signée entre l'AM41, l'URSSAF et le CPSTI Centre Val de Loire avec l'objectif d'aider les élus locaux face aux défis socio-économiques de leur territoire en offrant un accompagnement de proximité aux travailleurs indépendants et entreprises confrontés à des difficultés.

LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ORANGE

Une convention de partenariat a été signée avec Orange officialisant différentes actions partenariales telles que la collecte des mobiles usagés, la sensibilisation des collectivités à la cybersécurité, l'information des élus sur l'élagage préventif ou la participation au salon des maires à l'occasion du congrès départemental.

Les temps forts de l'année 2024

LE CONGRÉS DÉPARTEMENTAL

Le 19 avril 2024, l'AM41 a réuni l'ensemble des élus et institutionnels pour son traditionnel **Congrès des Maires** à la Halle aux Grains de Blois.

Cette 65e édition fut une nouvelle fois un moment privilégié et fédérateur rassemblant l'ensemble des élus de Loir-et-Cher. Temps de dialogue essentiel entre les élus et les institutionnels, notamment sur les enjeux majeurs du mandat, sur l'évolution des territoires et les grands sujets de société en lien avec les collectivités locales, le Congrès a été marqué cette année par plusieurs **temps forts** :

- une conférence de Jean DUMONTEIL, journaliste et auteur de *Eloge du local*
- une matinée d'échanges entre les maires et Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, autour du sujet "Quel message d'espoir pour les maires ?"
- une conférence de clôture avec Marie-Amélie LE FUR, triple championne paralympique et présidente du Comité paralympique et sportif français, sur le thème "Résilience et performance : comment dépasser nos limites par le sport et l'inclusion"

La journée a également été rythmée par l'**Assemblée générale statutaire de l'AM41**, ainsi que par **plusieurs ateliers** sur des thématiques diverses à destination des élus et des agents :

- "Bien préparer sa retraite pour un après-mandat serein"
- "Les enjeux de la transition et le rôle d'accompagnement de l'Ademe"
- "L'accompagnement des communes pour la sauvegarde de leur patrimoine".

Enfin, comme chaque année, un **Salon des partenaires** était organisé tout au long de la journée pour permettre aux élus de rencontrer les acteurs publics, les entreprises locales et les organismes susceptibles de travailler à leurs côtés.

près de 70 exposants

plus de 600 participants

LA SOIRÉE CONVIVIALE

Les élus du Loir-et-Cher ont pu se retrouver au cours d'une **soirée conviviale** le 3 septembre 2024 au Château des Grotteaux.

LE CARREFOUR DES TERRITOIRES

Le 13 novembre 2024, le **Carrefour des Territoires**, organisé conjointement par l'Association des Maires de Loir-et-Cher, le CAUE 41 et l'Observatoire de l'Economie et des Territoires, s'est tenu sur le thème "*Ruralité et Ingénierie*". A noter l'intervention de Stanislas Bourron, Directeur général de l'ANCT.

Comme chaque année, l'ambition de cette manifestation était de rassembler élus, techniciens des collectivités et acteurs locaux, et ce afin de partager connaissances et outils sur un thème d'actualité des politiques publiques.

En partenariat avec la préfecture, un forum de l'ingénierie s'est également tenu à l'occasion de cette édition. Plus d'une quarantaine de structures ont pu présenter les outils et dispositifs d'accompagnement pouvant être proposés aux collectivités au service du développement des territoires ruraux.

LE CONGRÈS NATIONAL DES MAIRES

Le 106ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalités de France s'est tenu du 19 au 21 novembre 2024 au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris autour du thème "*Les communes.... Heureusement!*".

Pendant ces trois jours, divers forums, de nombreux débats, ateliers et conférences sur les grands sujets d'actualité ou d'action des communes étaient au programme afin de démontrer que, heureusement, les communes agissent pour faire vivre les libertés locales au service des citoyens, pour renforcer la cohésion sociale et pour relever les défis de la transition écologique.

L'occasion pour les élus de débattre, d'échanger et d'interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs.

Lors de ce congrès, Catherine LHÉRITIER, présidente de l'AM41 et co-présidente du groupe de travail AMF sur les conditions d'exercice du mandat, est intervenue à plusieurs occasions :

- un débat télévisé sur les conditions d'exercice du mandat aux côtés de Frédéric ROIG et Martial FOUCAULT, animé par Xavier BRIVET
- un forum sur le thème "statut de l'élu : cap vers la traduction concrète des propositions" animé par Christophe ROBERT
- un forum portant sur "Le bon niveau de régulation des meublés de tourisme face à la crise du logement"
- une interview TV Tours pour aborder les grands sujets du Congrès : la campagne de communication "Les communes.... heureusement!", les mesures financières annoncées à l'encontre des communes, le statut de l'élu, ...

Comme tous les ans, l'Association des Maires de Loir-et-Cher a accompagné les élus du département lors de cet évènement et leur a proposé :

- un déplacement en bus au départ de Blois
- un moment convivial autour d'un café d'accueil
- une soirée festive grâce au soutien de nos partenaires dans le restaurant de la Coupole, brasserie parisienne, véritable joyau de l'Art déco.

Maires 41